



LES PIÈCES ET LES MOYENS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S A S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 19/12/2023

Echéance le : 31/01/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN		N° Immatriculation		Kilométrage	N° Commande
4315266	0165285	1HIOLTSEG		Zone Expedition : 03					4942362
Designation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4942362 DU 19/12/2023 **									
MR MEUNIER BERNARD									
COMMENTAIRE R.A. : MR MEUNIER BERNARD									
NUMERO DE COMMANDE : 1HIOLTSEG									
2055516 91V EUROREPAR			1681888480	2,00	4	69,38	18,00	56,89	113,78
RELIANCE									
----- SOUS-TOTAL PIECES -----									113,78
INFORMATION :									
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS									
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA									
RECEPTION DE VOS COLIS									
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE									

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4315266	0165285	4942362
Echéance le : 31/01/2024		
19/12/2023		136,54



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, du comptant à 9 jours de l'émission et ne font l'objet d'aucune remise d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir allouer des pénalités calculées sur les sommes dues, à compter de la date d'émission de la facture, au taux de 0,05% par jour, à la limite de 3,5% par an. Les pénalités s'ajoutent à la date d'émission de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € sera versée par le fournisseur pour tout retard de paiement.

RESERVES DE PROPRIETE : La propriété des marchandises objet de la présente facture est réservée jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L621-21 du Code de Commerce des Nations Unies relatives à l'acheteur de biens de consommation.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants des tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.